



SÉJOURS ADAPTÉS



Hiver
2025

Printemps
2026



Sommaire

Mot d'accueil	p 3
Comment s'inscrire.....	p 5
L'organisation des vacances	p 6
Grille auto-évaluation et l'outil SEMBA	p 8

NOËL & JOUR DE L'AN

Giez	Haute-Savoie.....	Séjour bleu.....	p 12
Virigneux	Loire.....	Séjour bleu.....	p 13
Gruffy	Haute-Savoie.....	Séjour orange	p 14
Vichy	Allier	Séjour orange	p 15
Septeme	isère	Séjour rose.....	p 16
Grazac	Haute-Loire.....	Séjour rose.....	p 17
Bertignat	Puy de Dôme.....	Séjour vert	p 18
Bertignat	Puy de Dôme.....	Séjour violet.....	p 19
Grazac	Haute-Loire.....	Séjour violet.....	p 20

PRINTEMPS 2026

Montfrin	Gard.....	Séjour bleu	p 22
Blauvac	Vaucluse.....	Séjour bleu	p 23
Vogüé	Ardèche	Séjour orange	p 24
Hauts du Gévaudan	Lozère.....	Séjour orange	p 25
Vacquières	Hérault	Séjour rose.....	p 26
Hauts du Gévaudan	Lozère.....	Séjour Violet.....	p 27
St Germain Lespinasse	Loire.....	Séjour violet.....	p 28
Les Abrets	Isère.....	Séjour vert	p 29

Février 2026 et WEEK-ENDS

Virigneux (février)	Loire.....	Séjour rose.....	p 31
Pressins	Isère.....	Séjour orange	p 33
Saint-Germain L'Espinasse	Loire.....	Séjour vert	p 34
Septème	Isère	Séjour rose.....	p 35

Conditions d'annulation	p 37
Tableau du montant des acomptes et assurances des séjours	p 38
Aides financières possibles	p 39
CNLTA	p 40
Résumé des garanties d'ASSUR TAVEL.....	p 41
CGV.....	p 43
Nous contacter	p 44
Nous trouver	p 45

Mot d'accueil

Chères vacancières, chers vacanciers,

La rentrée est là... et c'est déjà le moment idéal pour rêver à vos prochaines vacances !

Nous sommes heureux de vous présenter notre nouveau catalogue Hiver et Printemps 2026. Vous y trouverez une belle variété de séjours : des destinations connues et appréciées, des nouveautés à découvrir, des activités dynamiques ou plus tranquilles... Bref, de quoi satisfaire toutes les envies.

Une précision importante sur nos tarifs.

Vous remarquerez peut-être que le prix des séjours a augmenté. Nous tenions à vous expliquer pourquoi, en toute transparence.

Depuis le décret du 4 décembre 2024, applicable au 1^{er} mai 2025, la rémunération minimum des animateurs a été fortement revalorisée : elle est passée de 26,14 € à 51,08 € par jour. Pour AVL cela s'est traduit par une hausse de 40 % de la rémunération de nos animateurs.

En 2025, AVL a choisi de ne pas répercuter cette augmentation sur les prix des séjours. Mais aujourd'hui, pour préserver la qualité de nos accompagnements, maintenir un encadrement adapté et assurer l'équilibre financier de l'association, nous sommes contraints d'ajuster nos tarifs.

Ce choix va nous permettre de garantir la continuité de notre mission, dans le respect des engagements d'AVL : des séjours en petits groupes, un accompagnement de qualité et des formules tout compris, pour que chacun parte en vacances en toute sérénité.

Prenez le temps de parcourir ce catalogue, laissez-vous inspirer, et surtout : n'hésitez pas à nous contacter. Notre équipe est là pour vous aider à choisir le séjour qui vous correspond, et vous accompagner dans toutes vos démarches.

Merci pour votre confiance et votre fidélité.

À très bientôt pour partager, ensemble, de beaux moments de vacances !

L'équipe AVL et le Conseil d'Administration

AVL continue de développer les séjours personnalisés !

Vivez une expérience sur mesure, inoubliable et parfaitement adaptée à vos envies !

AVL innove et vous propose désormais **des séjours personnalisés** conçus rien que pour vous. Que vous rêviez de nature, d'aventure, de détente ou de découvertes culturelles, nous créons un programme 100 % sur mesure selon vos souhaits. **Choisissez librement la destination, le nombre de participants, la durée du séjour ainsi que les activités** et laissez-nous nous occuper du reste.

Notre équipe prend en charge toute l'organisation pour vous garantir des vacances sans stress : réservation des hébergements (gîtes confortables et adaptés à vos besoins), mise à disposition de véhicules, planification d'activités variées et enrichissantes, et même le recrutement d'animateurs pour vous accompagner tout au long de votre séjour.

Soyez serein pour le départ, nous venons même vous chercher chez vous afin de vous éviter les méandres de la logistique.

En famille, entre amis, en groupe ou en solo, ce nouveau service d'AVL est l'occasion rêvée de vivre des vacances uniques, pensées pour vous, selon vos envies, vos goûts et votre rythme.

Pour en savoir plus, **contactez Pauline BONY au 04 77 47 40 00** pour qu'elle puisse vous accompagner.

Présentation d'AVL

Présentation

L'association AVL organise depuis 1993 des séjours adaptés de vacances pour des adultes présentant une déficience intellectuelle.

AVL a pour objectif de permettre à ces personnes de partir en vacances dans un cadre proche de vacances entre amis ou en famille et aussi de découvrir de nouvelles régions et de nouvelles cultures.

Les engagements de l'association

- Des **séjours en petits groupes**: pour favoriser la cohésion et pour faciliter l'inclusion sociale.
- Des **logements confortables et exclusifs durant nos séjours** : parfaits pour mêler confort et intimité.
- Un **taux d'encadrement élevé**, en pleine conformité avec les recommandations du Conseil National de Loisirs et de Tourisme Adapté (CNLTA). De 1 animateur pour 4 vacanciers, à 1 animateur pour 1 vacancier, selon l'autonomie des vacanciers.
- Des **véhicules disponibles** sur toute la durée du séjour, pour davantage de liberté et d'autonomie pour tout le groupe.
- Des **tarifs calculés** pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances et des **tarifs « tout compris »** : encadrement, hébergement, nourriture, activités, déplacements, visites.
- Des **astreintes** sont organisées chaque nuit durant les séjours. Chaque soir, un animateur différent est désigné comme référent de nuit. Il pourra se reposer, tout en restant disponible pour intervenir en cas de besoin, si un vacancier le sollicite.

L'équipe

Marie-Laure MARTIN
Responsable recrutement

Pauline BONY
Responsable

Elodie BATAILLON
Chargée d'inscription
(Absente sur la photo)



Imed BEN AMOR
Gestionnaire logistique

Lukas BALDINI
Comptable

Comment s'inscrire ?

1 • Envoi de la fiche d'inscription et de l'acompte

Pour vous inscrire, vous devez retourner la **fiche d'inscription et la fiche renseignement** téléchargeables sur notre site internet : www.avl42.org.

Afin de pouvoir orienter le vacancier dans le séjour le plus adapté, nous vous remercions par avance de compléter ces documents avec attention.

Veillez notamment à bien noter un numéro d'urgence joignable 24/24H

Pour prendre en compte la réservation définitive, vous devez nous faire parvenir un **chèque d'acompte**.

Modalités de paiement :

- Acompte de 30 % du prix du séjour
- + 40€ d'adhésion annuelle pour l'association AVL
- + le montant de l'assurance (si souscrite)
- (voir montant dans le tableau en fin de catalogue, ainsi que les conditions d'annulation)

Nous vous rappelons que si vous choisissez de ne pas souscrire à l'assurance, vous ne pourrez, en aucun cas, prétendre à un remboursement de la part d'AVL.

2 • Validation par la commission répartition

La Commission Répartition d'AVL étudie toutes les demandes reçues :

- Elle vérifie l'autonomie du vacancier à l'aide de la fiche d'inscription et de la fiche renseignement

Si les séjours choisis sont complets ou ne correspondent pas au profil du vacancier, nous vous recontacterons par téléphone pour vous faire d'autres propositions.

3 • Confirmation de l'inscription avec envoi du dossier complémentaire

Une fois la demande de séjour validée, AVL vous fera parvenir une confirmation avec une demande de complément de dossier à remplir et des pièces à fournir, à nous retourner le plus rapidement possible.

Notre association est agréée par l'A.N.C.V. et accepte les chèques vacances édités par cet organisme

Documents et règlement du séjour

AVL ne pourra pas accueillir le vacancier le jour du départ si le dossier complet avec le solde du règlement n'est pas parvenu avant la date indiquée sur le courrier de confirmation .



Adapté aux fauteuils



Matériel médicalisé accepté



Escalier dans le gîte



Chambre possible pour un couple

LEGENDE DES PICTOGRAMMES



Peut marcher de manière autonome plus 2km



Peut marcher de manière autonome entre 500m et 1km



Fatigable ou qui nécessite un accompagnement dans les déplacements

L'organisation des vacances

● L'hébergement, les repas, le transport & les piscines

Conformément à nos engagements, et pour une approche plus conviviale, nous louons des gîtes ou bungalows plutôt que des hébergements en collectivité. Le coût de la location est dès lors plus élevé, mais cela permet d'organiser des séjours en petits groupes et de favoriser l'inclusion des vacanciers et les liens avec l'équipe.

Nos séjours sont en gestion libre, c'est-à-dire que ce sont les animateurs, aidés des vacanciers volontaires, qui préparent les repas. Les menus sont établis à l'avance en fonction des besoins des vacanciers.

Le pique-nique et/ou le repas qui suit l'heure de départ est fourni par AVL ainsi que le repas précédant le retour du vacancier.

De nombreux gîtes sont équipés de piscines privées qui répondent aux normes de sécurité. Selon la réglementation en vigueur, la baignade en piscines privées ne nécessite pas la présence d'un surveillant de baignade.

Cependant les vacanciers pourront se baigner à certaines conditions :

- Avoir une autorisation de baignade à jour pour le séjour concerné
- Toujours être accompagné d'un animateur.

Dans le cas où les animateurs du séjour ne savent pas nager et/ou ne veulent pas assumer la responsabilité de la surveillance de la baignade des vacanciers, il n'y aura pas de baignade possible.

Selon les destinations, les départs se feront le matin ou l'après-midi pour une arrivée sur le gîte dans l'après-midi ou dans la soirée.

● L'équipe d'animation

Les équipes sont composées d'animateurs aux profils variés et complémentaires.

Pour compléter leurs connaissances, AVL organise en partenariat avec une ergothérapeute pour apprendre à utiliser le matériel médical, et un organisme dédié le « GRAFE » des formations comprenant plusieurs modules (les types de handicap, les repas, la toilette, le repos, les gestes et postures, l'animation...).

De plus ils sont accompagnés par le personnel d'AVL et par les administrateurs lors des préparations de séjours. Le conseil d'administration de l'association est composé de professionnels du secteur médico-social, famille de vacanciers et responsables de séjours.

● Le suivi médical

Les animateurs sont habilités à distribuer et à aider à la prise des médicaments selon les prescriptions indiquées sur les ordonnances.

Points de vigilance : Sans lesquels nous ne pourrions pas accueillir le vacancier

Médicaments/Semainiers

Les DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) demandent à ce que les **semainiers contenant les médicaments pour toute la durée du séjour** soient **obligatoirement préparés** en amont **par les établissements de résidence ou les familles**, et remis le jour du départ.

Spécificités médicales

Les **demandes en matériel spécifique** (fauteuil, lit médicalisé...) **ou d'une prise en charge particulière** (passage d'une infirmière, veille particulière...) doivent nous être **indiquées** très précisément dès la **fiche d'inscription** et accompagnées de la prescription médicale.

Ordonnance

Le jour du départ, le vacancier doit **obligatoirement** avoir dans ses bagages l'ordonnance de son traitement **en cours de validité**.

Location matériel

Les lits douche, chaises douche et matelas ne peuvent **pas être loués**.
Ils devront être **fournis par l'établissement ou la famille**.

Notre démarche qualité

● Notre démarche qualité

Nous nous inscrivons dans une démarche de recherche de qualité. Nous faisons partie de ces organismes qui œuvrent au niveau national pour faire en sorte que les temps de vacances soient un temps d'épanouissement de la personne dans un cadre sécurisant.

Nous travaillons dans le cadre réglementaire du ministère du tourisme et en lien avec :

● DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

Nous déclarons nos séjours aux préfectures de département, dans le cadre des « vacances adaptées organisées ». Nos séjours sont régulièrement contrôlés par les DDETS.

● CNLTA (Conseil National des Loisirs et Tourisme Adaptés)



L'outil SEMBA

◆ L'outil SEMBA

La SEMBA (Synthèse d'Évaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une nouvelle méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées.

Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment mise en place par le CNLTA depuis 1999.

Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez nous contacter ou consulter le manuel rédigé par le CNLTA. (à télécharger sur le site du CNLTA).

La notion d'autonomie (bonne, moyenne et faible) est remplacée par la notion d'accompagnement (soutien, proximité et renforcé).

Elle prend en compte trois besoins principaux :

- ⇒ Vie quotidienne (repas, toilette, habillement)
- ⇒ Vie sociale et comportement
- ⇒ Mobilité et déplacement



FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

semba[®] Synthèse d'Évaluation
de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :



Je peux tout faire tout seul



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours

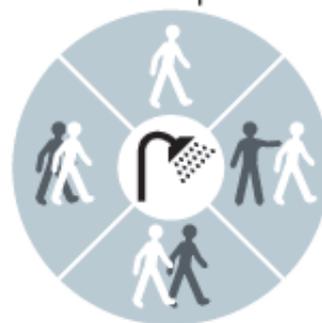


J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps

Je colorie ce qui me correspond :



Vie sociale et comportement (avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui me correspond :



Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

Je colorie ce qui me correspond :



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.

◆ LE SEMBA D'AVL

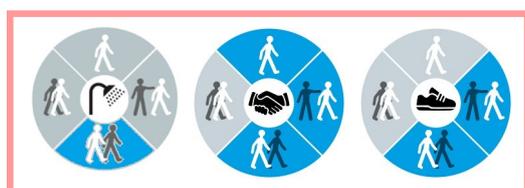
Séjour bleu



Séjour orange



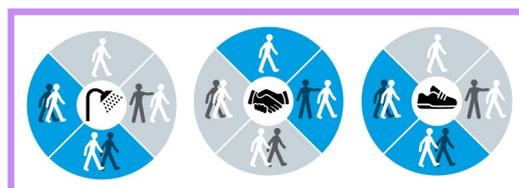
Séjour rose



Séjour vert



Séjour violet



◆ L'encadrement et la grille d'auto-évaluation

Séjour bleu :

⇒ Accompagnement simple :

Adultes autonomes nécessitant un encadrement de 1 animateur pour 3 à 4 vacanciers ayant besoin de stimulation pour les actes de la vie quotidienne et d'aide à la prise de médicaments et la gestion de l'argent de poche. Capacité de marcher au-delà de 2km.

Séjour orange:

⇒ Accompagnement intermédiaire:

Adultes de moyenne autonomie nécessitant un encadrement de 1 animateur pour 2 vacanciers, avec participation partielle dans les actes de la vie courante. Capacité de marcher entre 500 m et 1km. Aucun fauteuil n'est accepté sur ce séjour.

Séjour rose

⇒ Accompagnement soutenu :

Adultes de moyenne autonomie nécessitant un encadrement de 4 animateurs pour 6 vacanciers, avec accompagnement complet pour certains actes de la vie quotidienne. Public fatigable mais en capacité de marcher 500 m. Possibilité de louer un fauteuil pour les sorties plus longues.

Séjour Vert:

⇒ Accompagnement renforcé :

Adultes dépendants d'une tierce personne avec un encadrement global de 1 animateur pour 1 vacancier. Séjour adapté PMR et possibilité de louer du matériel médical.

Séjour Violet:

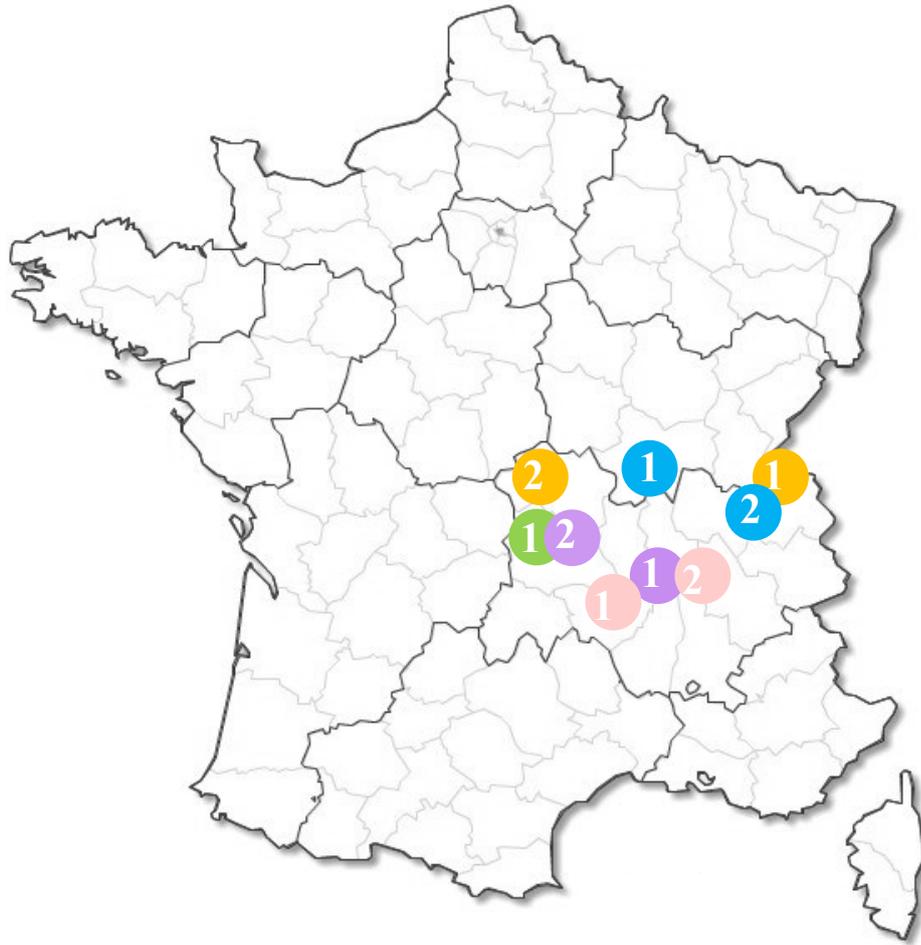
⇒ Accompagnement renforcé—séjour spécifique :

Adultes dépendants d'une tierce personne mais avec un certain potentiel intellectuel, avec un encadrement global

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Noël & Jour de l'An



1 Virigneux..... P 13

2 Giez.....P 12



1 Gruffy.....P 14

2 Vichy.....P 15



1 Grazac.....P 17

2 Septème.....P 16



1 Bertignat.....P 18



1 Bertignat.....P 19

2 Grazac.....P 20



Giez (Haute-Savoie)



Du 27 décembre au 03 janvier (8 jours) : **1780€**



L'HEBERGEMENT

Situation: Logement situé dans le petit village de Giez au calme à quelques minutes du lac d'Annecy. C'est le lieu parfait pour un séjour combinant petite randonnée, promenade au bord du lac, et découvrir le charme authentique de la ville d'Annecy.

Equipement: Ce logement labélisé Tourisme et Handicap offre un grand volume de convivialité. Ce gîte comporte un ensemble de 8 chambres (certaines avec WC et salle d'eau). Une belle cheminée permettra d'agréables soirées au coin du feu.



L'ACTIVITE COUP DE CŒUR

Venez profiter des joies du ski adapté! Activité encadrée par des professionnels qui vous permettra de profiter des plaisirs de la montagne.

Attention, si les conditions météorologiques ne le permettent pas, l'activité sera remplacée.

LES ACTIVITES EVENTUELLES (liste non-exhaustive)

- Promenade sur les bords du lac d'Annecy
- Visite de la vieille ville d'Annecy
- Découverte des fromages de Savoie à la fruitière de Semnoz
- Visite de Genève
- Préparation du Nouvel An et réveillon

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



4 chambres sur un étage offrent 10 lits



4 chambres en RDC proposant 4 lits

LA RESTAURATION



En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 226 km de St Etienne



Astreinte de nuit assurée



Virigneux (Loire)

Du 28 décembre au 3 janvier (7 jours) : **1360€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Gîte au cœur d'un petit village à 20 min de Montrond-Les-Bains. Vous profiterez d'une magnifique vue sur les Monts du Lyonnais et les Monts du Forez. Centre équestre sur place.

Equipement: Gîte de 132m², s'ouvrant sur la pièce à vivre lumineuse avec cuisine ouverte sur la salle à manger. Il dispose de 5 chambres et de 4 espaces douche avec 4 WC. Terrain clos permettant de profiter des beaux jours.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Une journée aux Iléades à Montrond les bains pour profiter des deux grands bassins intérieur et extérieur, mais aussi du jacuzzi, lits à bulles, et colonnes de massage.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Une journée au centre équestre pour un atelier d'équithérapie, afin de découvrir les bienfaits de cette pratique relaxante en compagnie des chevaux.
- Visite du musée du chapeau à Chazelles sur Lyon
- Bowling à Andrézieux
- Visite de la ferme des délices à Saint Cyr les vignes

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



12 couchages en en rez-de-chaussée

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 40 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Gruffy (Haute-Savoie)



Du 20 au 26 décembre (7 jours) : **1690€**

NOUVEAU!



L'HEBERGEMENT

Situation: Perchée au pied du massif du Semnoz, à environ 20 km d'Annecy et 25km d'Aix les Bains, Gruffy est une porte d'entrée vers le parc naturel régional des Bauges. Cette commune rurale offre un décor bucolique, entre prairies, forêts et cours d'eau, parfait pour se ressourcer en toute simplicité.

Equipement: Gîte spacieux, lumineux et très bien décoré pour 10 personnes, confortable et de plain-pied avec cinq belles chambres, un bel espace commun et une terrasse couverte.



L'ACTIVITE COUP DE CŒUR

Venez profiter des joies du ski adapté! Activité encadrée par des professionnels qui vous permettra de profiter des plaisirs de la montagne.

Attention, si les conditions météorologiques ne le permettent pas, l'activité sera remplacée.

LES ACTIVITES EVENTUELLES

- Promenades sur les bords du lac et visite de la ville d'Annecy
- Découverte des fromages de Savoie à la fruitière de Semnoz
- Visite du musée de la nature à Gruffy
- Préparation du repas de Noël et réveillon

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

6 vacanciers
3 animateurs



5 chambres en RDC proposant 9 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 182 km de St Etienne

Astreinte de nuit assurée



Vichy (Allier)

Du 27 décembre au 03 janvier (8 jours) : **1890€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Gîte implanté dans un quartier résidentiel très calme. Situé sur les hauteurs de Vichy, vous serez à moins de 5 minutes du centre-ville. Nichée au cœur de l'Auvergne, Vichy est une ville à taille humaine qui offrira un cadre de séjour unique, entre détente, culture et activités de plein air.

Équipement: Gîte de tourisme 4 étoiles, comprenant 4 belles chambres équipées de salles de bain et WC privatifs. Ce gîte propose une cuisine bien équipée et ouverte sur une vaste salle à manger/salon.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez vous détendre aux termes de Royatonic! Profitez de deux grands bassins intérieur/extérieur, jacuzzi, différents bains chauds et froids ainsi qu'un espace de relaxation avec hammams et saunas.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite de la ville de Vichy (Parc Napoléon et Kennedy, centre ville, le Grand Marché Couvert, les thermes, etc)
- Visite de l'opéra de Vichy
- Atelier de fumage artisanal de saumon
- Promenade sur le plateau de la Verrerie
- Préparation du repas du Nouvel An et réveillon

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

6 vacanciers
3 animateurs



2 chambres à l'étage pour un total de 7 lits



2 chambres en RDC pour un total de 4 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 155 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Septème (Isère)

Du 20 au 27 décembre 2025 (8 jours) : **2230€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Septème est un village à proximité de Vienne, ville gallo-romaine, tout près des vignobles de la vallée du Rhône.

Équipement: Grand gîte lumineux et confortable 250 m², aménagé de plain-pied sur un beau jardin paysager et clos. Il offre une vue panoramique sur la campagne. Il propose 4 chambres avec sanitaires privés, une grande pièce à vivre et une cuisine professionnelle.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Visite du site gallo-romain de Saint Romain en gal. Venez cheminer à travers les vestiges d'un des plus grands sites gallo-romain de France via un sentier entièrement accessible.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Expérience à la ferme
- Pétanque sur place
- Bowling
- Ballade sur la voie verte ViaRhôna

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement soutenu voir complet pour certains actes

7 vacanciers
5 animateurs



Possibilité de louer un fauteuil pour les sorties sous réserve d'acceptation par AVL en fonction de l'effectif



4 chambres en RDC pour un total de 22 couchages

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 68 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Grazac (Haute-Loire)

Du 28 décembre au 04 janvier (8 jours) : **2480€**



L'HÉBERGEMENT

Situation : Au cœur des Sucs des Volcans du Velay, dans le petit village de Grazac à 10km d'Yssingeaux. Ce gîte propose un séjour ressourçant dans un espace verdoyant accessible à tous.

Équipement : Ce magnifique gîte 4 épis, est composé de 6 chambres avec chacune, sa salle d'eau et WC.

Un salon en accès direct sur la terrasse offre un espace de détente confortable.

Le plus du gîte: Une grande salle de loisirs vient compléter ce très beau gîte avec une table de ping-pong, et de nombreux jeux de société.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez vous prélasser au centre aquatique de l'Ozen à Monistrol-sur-Loire dans leur espace bien-être entièrement adapté! La seule certitude sur cette activité: vous en sortirez totalement détendus!

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Balade sur la voie verte
- Musée des manufactures de dentelles à Retournac
- Luge 4 saisons aux Estables
- Visite du Puy en Velay
- Visite d'un élevage d'escargots
- Bowling à Yssingeaux
- Préparation du repas du Nouvel An et Réveillon

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement soutenu voir complet pour certains actes

7 vacanciers
5 animateurs



Possibilité de louer un fauteuil pour les sorties sous réserve d'acceptation par AVL en fonction de l'effectif



5 chambres en RDC pour un total de 14 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

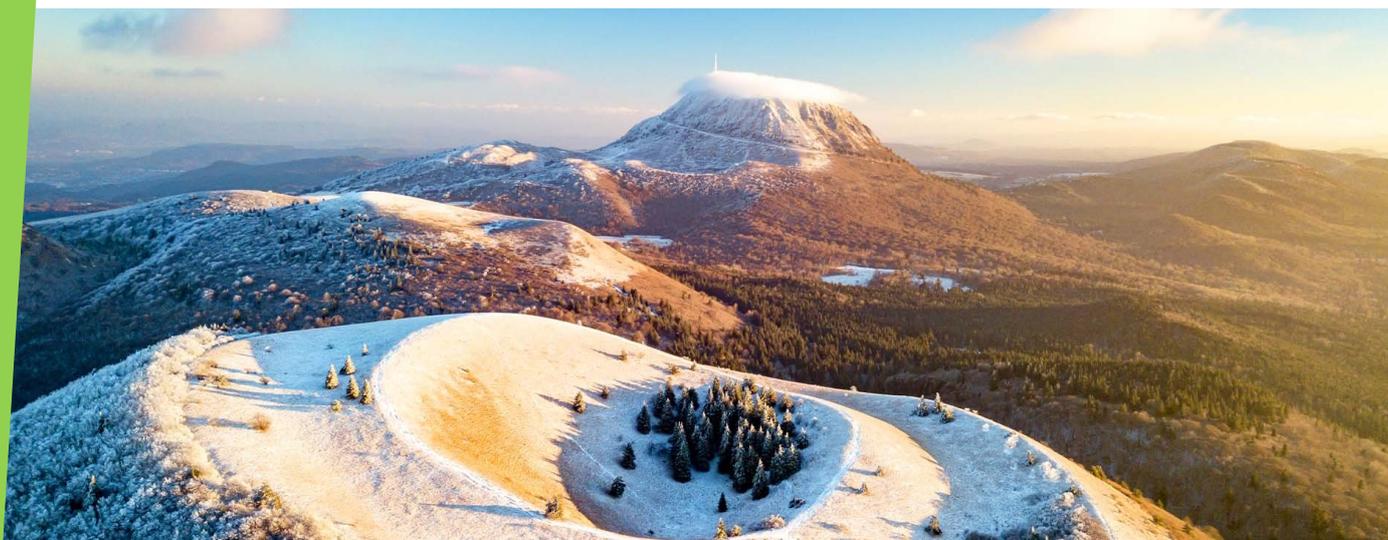
Minibus
À 50 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Bertignat (Puy-de-Dôme)



Du 20 au 27 Décembre (8 jours) : **2790€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Magnifique gîte situé en pleine nature, profitant ainsi du calme et de la sérénité de la campagne. Nichée en plein Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, la commune de Bertignat offre un cadre authentique et préservé à 45 min de Clermont-Ferrand et à 15 minutes d'Ambert.

Équipement: Charmante maison familiale composée d'une jolie pièce à vivre, d'une cuisine équipée, de six belles chambres, de deux salles de bain et vous pourrez profiter d'un très grand jardin.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Accordez-vous un véritable moment de bien-être grâce à un massage relaxant, spécialement pensé pour favoriser la détente du corps. Adapté aux besoins de chacun, ce soin doux vous invite à lâcher prise en toute confiance, pour une relaxation profonde et un apaisement durable.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Luge 4 saisons à Super Besse
- Visite de la fromagerie d'Ambert
- Visite de Thiers, ville médiévale et cité de la coutellerie
- Balade en train panoramique des Dômes
- Visite du marché de Noël de Clermont-Ferrand,
- Préparation du repas de Noël et réveillon

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



6 chambres en RDC pour un total de 12 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 88 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Grazac (Haute-Loire)

Du 20 au 27 décembre (8 jours) : **2790€**



L'HÉBERGEMENT

Situation : Au cœur des Sucs des Volcans du Velay, dans le petit village de Grazac à 10km d'Yssingeaux. Ce gîte propose un séjour ressourçant dans un espace verdoyant accessible à tous.

Équipement : Ce magnifique gîte 4 épis, est composé de 6 chambres avec chacune, sa salle d'eau et WC.

Un salon en accès direct sur la terrasse propose un espace de détente confortable.

Le plus du gîte: Une grande salle de loisirs vient compléter ce très beau gîte en offrant l'accès à une table de ping-pong, et à de nombreux jeux de société.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez essayer la luge 4 saisons, adaptée au handicap moteur! Laissez-vous emporter par la vitesse, les virages et les montées d'adrénaline... le tout face à un panorama grandiose sur le Mont Mézenc et le Mont Alambre.

En solo ou en duo, profitez d'un moment fun et inoubliable!

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visites de l'atelier du vitrail
- Le mont des Autruches
- Musée des manufactures de dentelles
- Visite du marché de Noël du Puy-en-Velay
- Préparation et dégustation du repas de Noël

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, ayant besoin d'un encadrement renforcé

6 vacanciers

6 animateurs



2 chambres à l'étage (accessible avec élévateur) pour un total de 9 lits



4 chambre en RDC pour un total de 7 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 50 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Bertignat (Puy-de-Dôme)

Du 27 décembre au 03 janvier (8jours) : **2790€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Magnifique gîte situé en pleine nature, profitant ainsi du calme et de la sérénité de la campagne. Nichée en plein Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, la commune de Bertignat offre un cadre authentique et préservé à 45 minutes de Clermont-Ferrand et à 15 minutes d'Ambert.

Équipement: Charmante maison familiale composée d'une jolie pièce à vivre, d'une cuisine équipée, de six belles chambres, de deux salles de bain et vous pourrez profiter d'un très grand jardin.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉ

Plongez dans un moment chaleureux et savoureux avec notre atelier cuisine ! Dans une ambiance conviviale et accessible à tous, les participants explorent les plaisirs de la gastronomie en cuisinant ensemble. Accompagné d'un chef passionné, chacun découvrira des recettes simples et gourmandes

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Luge 4 saisons à Super Besse
- Visite de la fromagerie d'Ambert
- Visite de Thiers, ville médiévale et cité de la coutellerie
- Balade en train panoramique des Dôme
- Préparation du Réveillon du Nouvel An

A SAVOIR

*Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, **ayant besoin d'un encadrement renforcé***

6 vacanciers
6 animateurs



5 chambre en RDC pour un total de 10 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

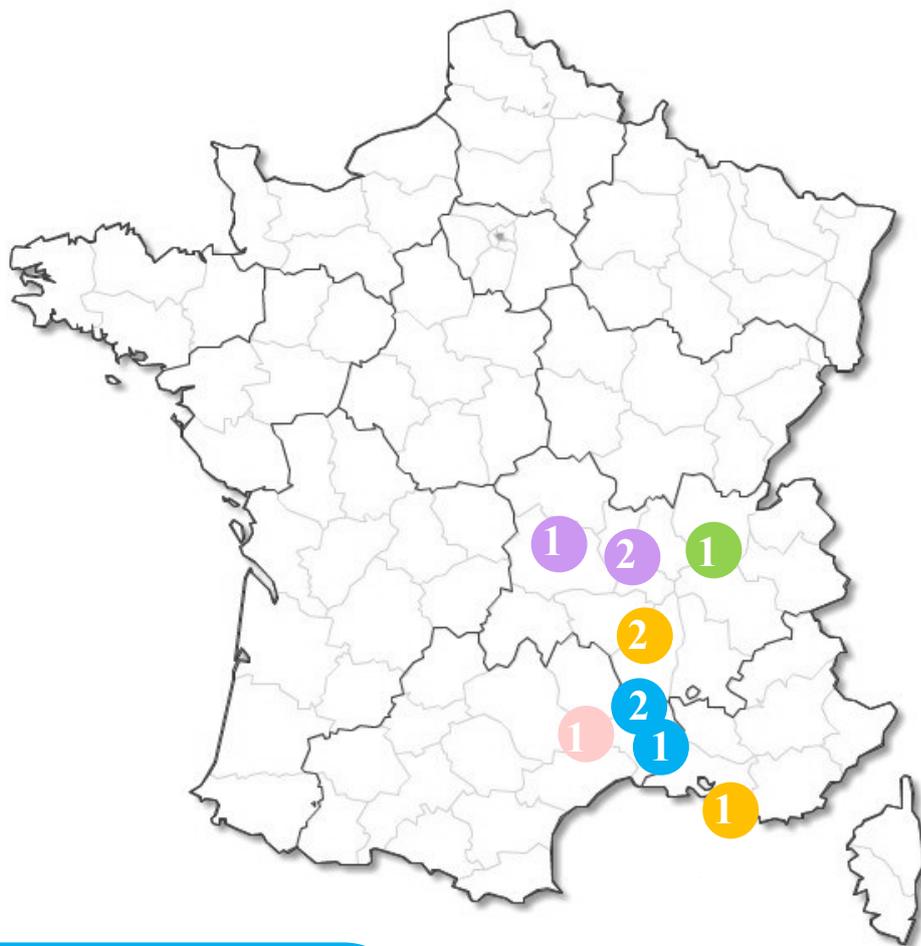
LE TRANSPORT

Minibus

À 88 km de Saint-Etienne



Astreinte de nuit assurée



1 MontfrinP22

2 Blauvac.....P23



1 Abrets en Dauphiné.....P27



1 L'EsterelP24

2 VogüéP25



1 Haut du Gévaudan.....P28

2 St-Germain Lespinasse.....P28



1 Vacquières.....P26



Montfrin (Gard)

Du 04 au 11 avril (8 jours) : **1580€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Montfrin est situé dans l'est du département du Gard en région Occitanie à mi-chemin entre Nîmes et Avignon. Ce charmant village, baigné par les eaux du Rhône et du Gardon, allie patrimoine historique, nature et douceur de vivre

Equipement: Charmante maison composée d'une jolie pièce à vivre, d'une cuisine équipée, de six belles chambres, de deux salles de bain et vous pourrez profiter d'un beau jardin.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez visiter le musée Haribo! Entrez dans un univers gourmand, coloré et ludique, pour un véritable moment de douceur ! C'est l'occasion de découvrir l'histoire de la célèbre marque de bonbons. Vous y trouverez d'anciennes machines, des pubs d'époque, et les secrets de la fabrication des bonbons.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite du Pont du Gard
- Musée de la romanité avec visite des arènes de Nîmes
- Visite du moulin à huile d'Uzès
- Visite du Les Jardins de la Fontaine à Nîmes

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



6 chambres à l'étage pour un total de 10 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 240 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Blauvac - Mont Ventoux (Vaucluse)

Du 11 au 18 avril (8 jours) : **1620€**



NOUVEAU!

L'HEBERGEMENT

Situation: Blauvac est située dans le département du Vaucluse à environ 15 km de Carpentras, sur les contreforts du mont Ventoux. Venez admirer le panorama à couper le souffle sur les Alpes et la vallée du Rhône.

Équipement: Superbe mas provençal avec un terrain très ombragé. L'espace de vie intérieur est convivial et spacieux, avec 6 grandes chambres. La cuisine de ce gîte est très bien équipée.



L'ACTIVITE COUP DE CŒUR

Partez pour une journée immersive à Roussillon, au cœur du spectaculaire Colorado provençal. Vous découvrirez l'écomusée de l'Ocre, un lieu fascinant entièrement dédié à la couleur et à ses multiples nuances. Dans ce décor naturel aux teintes flamboyantes, vous pourrez expérimenter la peinture avec vos mains et laisser libre cours à votre créativité.

LES ACTIVITES EVENTUELLES

- Visite des carrières de lumières
- Activités au parc de loisirs « la forêt enchantée »
- Découverte de villages typiques
- Dégustation des spécialités locales
- Excursion au Mont Ventoux

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



3 chambres sur un étage offrent 5 lits



3 chambres en RDC proposant 5 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 262 km de St Etienne

Astreinte de nuit assurée

L'Estérel (Côte d'Azur)

Du 04 au 10 avril (7 jours) : **1790€**



L'HÉBERGEMENT

Situation : Le village des Adrets de l'Estérel, domine la baie de Cannes et les Iles de Lérins. Vous apprécierez de pouvoir vous promener dans ce paradis pour amoureux de la nature.

Équipement : Villa récente, composée de 5 chambres dont 2 en rez-de-jardin. Cette villa est entièrement équipée avec une très grande pièce de vie.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Cap sur l'île Saint-Marguerite, joyau des îles de Lérins au large de Cannes. À seulement quelques minutes en bateau, laissez-vous séduire par ses sentiers ombragés, ses criques aux eaux cristallines et son atmosphère paisible. Pique-nique dans un coin tranquille face à la mer.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite de la parfumerie Fragonard de Grasse
- Promenade au lac de Saint Cassien
- Visite des villes aux alentours (Cannes, Fréjus, Saint-Raphaël...)
- Promenade sur les plages

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement intermédiaire.

6 vacanciers
3 animateurs



3 chambres à l'étage pour un total de 7 lits



2 chambres en RDC pour un total de 5 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT



Minibus
À 450 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Vogüé (Ardèche)

Du 11 au 18 avril (8 jours) : **1890€**



L'HÉBERGEMENT

Situation : Perché au bord de l'Ardèche, Vogüé est un village pittoresque chargé d'histoire et de charme. Il séduit par ses ruelles pavées, ses maisons en pierre ocres et son château médiéval qui domine le paysage.

Equipement : Ce gîte est composée de 7 chambres équipées de 11 lits , d'une salle d'eau avec 2 douches et 2 WC, d'une grande cuisine fonctionnelle et équipée grande terrasse exposée Sud.



A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement intermédiaire.

6 vacanciers
3 animateurs



6 chambres a l'étage pour un total de 11 lits

ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Une journée à la grotte Chauvet, c'est un vrai voyage dans le temps, à la découverte des premières œuvres d'art de l'humanité. La visite se complète avec des expositions interactives et des animations qui expliquent la vie des hommes préhistoriques.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Bowling
- Visite du château de Vogüé
- Visite du musée de la châtaigne a Joyeuse
- Dégustation des glaces « de mon père » à Vallon Pt d'Arc
- Visites des villages (Balazuc, Largentière, etc)

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 163 km de Saint-Etienne



Astreinte de nuit assurée

Vacquières (Hérault)

Du 04 au 10 avril (7 jours) : **1950€**



NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation: La bergerie de Fenouillet est située dans la région Occitanie. La présence de brebis, de ruches et d'ânes sur le domaine en font un lieu où l'harmonie entre le vivant et la vigne est palpable et offre une expérience épanouissante.

Équipement: Ce gîte rempli de charme, domine le domaine viticole avec une vue directe sur le Pic Saint Loup. Conçu pour être apaisant, fonctionnel et ouvert sur l'extérieur, le gîte est entouré d'une terrasse en coursive et propose 6 chambres.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Vivez un instant privilégié aux côtés du cheval. Un moment de calme, d'échange et de bien-être, accessible à tous, même sans monter à cheval.

Venez participez à cet atelier en lien avec le cheval construit en adéquation avec l'autonomie.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite de la bambouseraie d'Anduze
- Balade en train à vapeur des Cévennes à Anduze
- Visite du domaine, entre ses potagers et sa faune.
- Marché de Quissac

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement soutenu voir complet dans certains actes

8 Vacanciers
5 animateurs



Possibilité de louer un fauteuil pour les sorties sous réserve d'acceptation par AVL en fonction de l'effectif



8 chambres en RDC pour un total de 17 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 316 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Hauts du Gévaudan (Lozère)

Du 04 au 10 avril (7 jours) : **2470€**



L'HÉBERGEMENT

Situation : Montrodat à seulement quelques kilomètres de Marvejols, ce village vous place au carrefour de régions naturelles d'exception : l'Aubrac, la Margeride, les Grands Causses et les Gorges du Tarn, offrant une multitude d'activités.

Équipement : 6 chambres adaptées réparties en 2 gîtes communicants et 1 gîte confort avec chacun leur salle de bain et WC séparé.

Le petit plus: un accès sur place à une multitude d'activités adaptées (mini-golf, SPA, boulodrome, etc)



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Offrez-vous un moment de pure détente! Profitez des bienfaits du jacuzzi, laissez-vous envelopper par la chaleur du sauna, détendez-vous dans le hammam et rechargez vos batteries sous le solarium. Un programme de relaxation complet pour un bien-être absolu !

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Découverte des Cévennes, Mont Lozère, Gorges du Tarn et de la Vallée du Lot
- Promenade vers le lac du Moulinet
- Découverte d'une ferme pédagogique
- Parc des Loups du Gévaudan
- Bowling

A SAVOIR

*Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, **ayant besoin d'un encadrement renforcé***

6 vacanciers
6 animateurs



6 chambres en RDC pour un total de 12 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 170 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

St Germain Lespinasse (Loire)



Du 10 au 17 avril (8 jours) : **2790€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Situé au cœur de la plaine roannaise, Saint-Germain-Lespinasse séduit par son cadre paisible, sa richesse patrimoniale et la beauté de ses paysages. À seulement quelques kilomètres de Roanne, ce village typique de la Loire allie authenticité rurale et douceur de vivre, au pied des monts de la Madeleine.

Équipement: Gîte labellisé Tourisme et Handicap. Hébergement très spacieux. Sur place, animaux de la ferme laissant la possibilité aux vacanciers qui le souhaitent de participer aux soins de ces derniers.

Le plus du gîte: un terrain de pétanque.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

La Ferme des Délices accueille chacun comme il est ❤️ l'une sortie riche en découvertes ! Le programme de visite est établi sur mesure (adaptable selon les besoins): Visite interactive de la ferme, ateliers glaces et saveurs, dégustations, jeux, etc.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Journée au lac de Villerest
- Visite de la ville de Roanne et dégustation de Pralulines
- Moment à la ferme
- Bowling

A SAVOIR

*Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, **ayant besoin d'un encadrement renforcé***

6 vacanciers
6 animateurs



4 chambres à l'étage pour un total de 8 lits



3 chambre en RDC pour un total de 10 lits

LA RESTAURATION



En gestion libre :

- ♦ Repas préparés par les animateurs
- ♦ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT



Minibus

À 102 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Les Abrets (Isère)

Du 04 Avril au 10 avril (7 jours) : **2470€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Les Abrets-en-Dauphiné, un charme authentique au cœur de l'Isère, entre ville et campagne. Nichée à la croisée de l'Ain, de la Savoie, du Rhône et proche de Grenoble (45 km) et Lyon (65 km), cette commune dynamique offre une belle qualité de vie proche du lac de Paladru.

Équipement: Ce gîte se compose de 7 chambres. Plusieurs salles de bain et WC sont présents également, dont certains adaptés PMR. La cuisine ouverte sur le séjour permet de cuisiner dans une ambiance conviviale.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez passez un moment hors du temps en voyageant dans une calèche. Prenez le temps de découvrir un endroit autrement, au rythme des sabots du cheval.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite du musée du tissand dauphinois
- Lacs d'Aiguebelette et de Paladru
- Visite de la chèvrerie de la Cayonnière
- Musée gallo romain d'Aoste
- Musée du chocolat à la Côte-Saint-André et dégustation

A SAVOIR

*Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie, **ayant besoin d'un encadrement renforcé***

6 vacanciers
6 animateurs



7 chambres en RDC pour un total de 14 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 120 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



1 Virignieux.....P 30





Virigneux (Loire)

Du 14 au 21 février 2026 (8 jours) : **2180 €**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Gîte au cœur d'un petit village à 20 min de Montrond-Les-Bains. Vous profiterez d'une magnifique vue sur les Monts du Lyonnais et les Monts du Forez. Centre équestre sur place.

Equipement: Gîte de 132m², s'ouvrant sur la pièce à vivre lumineuse avec cuisine ouverte sur la salle à manger. Il dispose de 5 chambres et de 4 espaces douche avec 4 WC. Terrain clos permettant de profiter des beaux jours.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Une journée aux Iléades à Montrond les bains pour profiter des 2 grands bassins intérieur et extérieur, mais aussi du jacuzzi, lits à bulles, et colonnes de massage.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Une journée au centre équestre pour un atelier d'équithérapie, afin de découvrir les bienfaits de cette pratique relaxante en compagnie des chevaux.
- Visite du musée du chapeau à Chazelles sur Lyon
- Bowling à Andrézieux
- Visite de la ferme des délices à Saint Cyr les vignes

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement soutenu voir complet pour certains actes.

7 vacanciers
5 animateurs



Possibilité de louer un fauteuil pour les sorties sous réserve d'acceptation par AVL en fonction de l'effectif



12 couchages en en rez-de-chaussée

LA RESTAURATION

En gestion libre :

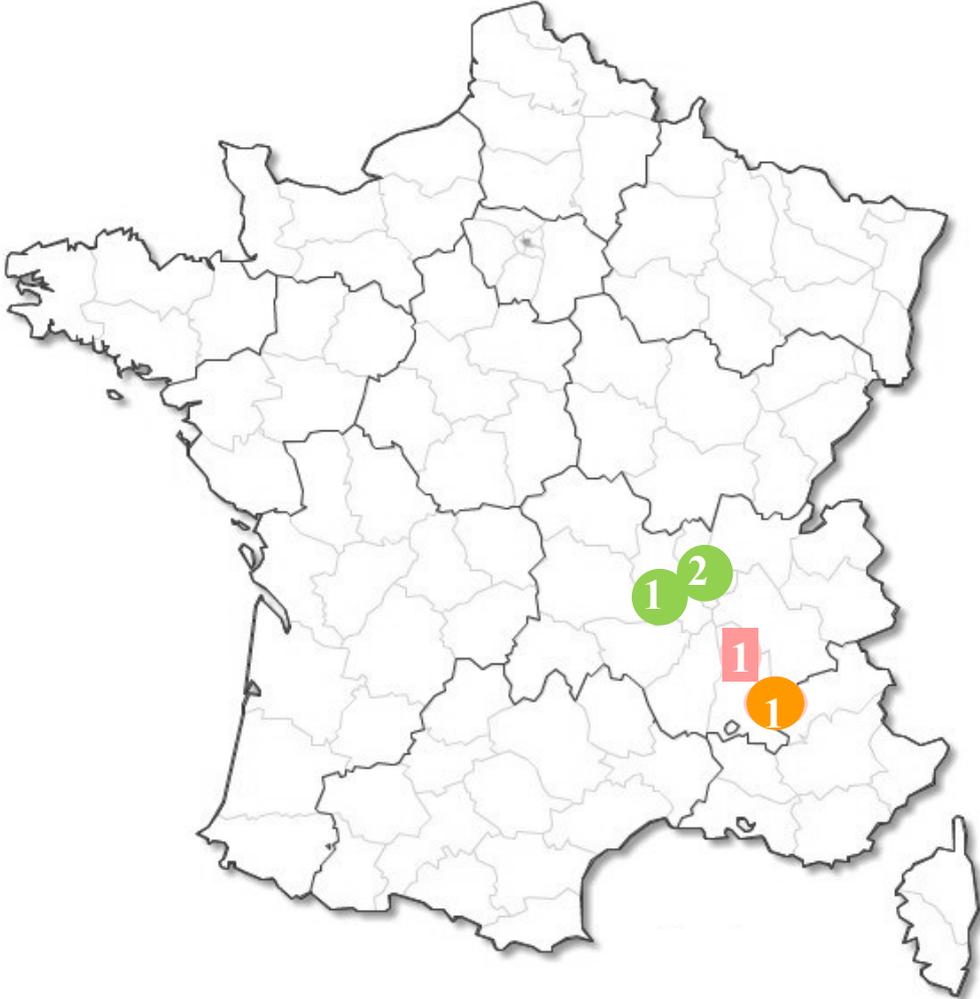
- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 40 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



1 St-Germain Lespinasse.....P34
2 Abrets.....P36

1 SeptèmeP35

1 PréssinsP33



Pressins (Isère)

Du 11 au 12 octobre 2025 (2 jours) : **410€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Venez profiter du calme de la campagne dans ce gîte situé entre Lyon, Chambéry et Grenoble. Son emplacement géographique, entre campagne, lacs et montagne, est propice à la détente.

Équipement: Ce gîte dispose de 5 chambres avec sanitaires privés. Il propose également 2 belles salles à manger, une cuisine semi-professionnelle toute équipée avec réserve et une grande terrasse avec salon de jardin, parking privé.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Un atelier peinture où chacun peut exprimer sa créativité à travers des techniques variées. Les participants, guidés par un animateur, exploreront différentes méthodes et styles, tout en s'amusant. Le petit plus: chacun pourra rentrer avec sa création sur toile.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Moment au Lac de Paladru ou d'Aiguebelette
- Expérience à la ferme
- Pétanque, ping-pong sur place
- Bowling

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement intermédiaire.

6 vacanciers
3 animateurs



5 chambres en RDC pour un total de 13 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :
Repas préparés par un animateur

LE TRANSPORT

Minibus
À 119 km de Saint-Etienne

Astreuse de nuit assurée

St Germain Lespinasse (Loire)

Du 15 au 16 novembre 2025 (2 jours) : **620€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Situé au cœur de la plaine roannaise, Saint-Germain-Lespinasse séduit par son cadre paisible, sa richesse patrimoniale et la beauté de ses paysages. À seulement quelques kilomètres de Roanne, ce village typique de la Loire allie authenticité rurale et douceur de vivre, au pied des monts de la Madeleine.

Équipement: Gîte labellisé Tourisme et Handicap. Hébergement très spacieux. Sur place, animaux de la ferme laissant la possibilité aux vacanciers qui le souhaitent de participer aux soins de ces derniers.

Le plus du gîte: un terrain de pétanque.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Lors de votre séjour, vous pouvez accompagner des éleveurs pour nourrir leurs différents animaux (ânes, chèvre, moutons, animaux de la basse-cour, paons, etc.).

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- La ferme des délices Foréziens
- Sortie au lac de Villerest
- Moment détente avec jeux de société et musique
- Atelier cuisine
- Restaurant

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, ayant besoin d'un encadrement renforcé

6 vacanciers

6 animateurs



4 chambres à l'étage pour un total de 8 lits



3 chambre en RDC pour un total de 10 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 102 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Septème (Isère)

Du 06 au 08 mars 2026 (3 jours) : **750€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Septème est un village à proximité de Vienne, ville gallo-romaine, tout près des vignobles de la vallée du Rhône.

Équipement: Grand gîte lumineux et confortable 250 m², aménagé de plain-pied sur un beau jardin paysager et clos. Il offre une vue panoramique sur la campagne. Il propose 4 chambres avec sanitaires privés, une grande pièce à vivre et une cuisine professionnelle.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Visite du site gallo-romain de Saint Romain en gal. Venez cheminer à travers les vestiges d'un des plus grands sites gallo-romain de France via un sentier entièrement accessible.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Expérience à la ferme
- Pétanque sur place
- Bowling
- Ballade sur la voie verte ViaRhôna

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie ayant besoin d'un encadrement soutenu voir complet pour certains actes

7 vacanciers
5 animateurs



Possibilité de louer un fauteuil pour les sorties sous réserve d'acceptation par AVL en fonction de l'effectif



4 chambres en RDC pour un total de 22 couchages

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par les animateurs
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 68 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Les Abrets (Isère)



Du 13 au 15 mars 2026 (3 jours) : **960€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Venez profiter du calme de la campagne dans ce gîte entièrement neuf situé dans la commune des Abrets-en-Dauphiné à 10 km de la Tour du Pin.

Equipement: Ce gîte se compose de 7 chambres. Plusieurs salles de bain et WC sont présents également, dont certains adaptés PMR. La cuisine ouverte sur le séjour permet de cuisiner dans une ambiance conviviale.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Cette balade autour du lac d'Aiguebelette est une parenthèse nature, entre lumière filtrée par les feuillages, chants d'oiseaux, et petites plages de galets parfaites pour une pause.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite du musée du tisserand dauphinois
- Bowling
- Visite de la chèvrerie de la Cayonnière
- Visite du musée gallo romain d'Aoste
- Visite du musée du chocolat à la Côte-Saint-André et dégustation

A SAVOIR

*Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie, **ayant besoin d'un encadrement renforcé***

6 vacanciers
6 animateurs



7 chambres en RDC pour un total de 14 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ♦ Repas préparés par les animateurs
- ♦ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 120 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Conditions d'annulation

Obligations en cas d'annulation :

- ◆ informer AVL par téléphone puis confirmer par écrit
- ◆ adresser par courrier dans les plus brefs délais le certificat médical ou autre document attestant de l'impossibilité de participer au séjour AVL Ne pas oublier de nous indiquer la nature de l'annulation (*maladie, accident...*).

En cas d'annulation de la part du participant :

- ◆ entre 2 et 1 mois avant le début du séjour : l'acompte ne sera pas remboursé.
- ◆ entre 30 et 10 jours avant le début du séjour : 80 % du prix du séjour est dû.
- ◆ moins de 10 jours avant le début du séjour : le prix du séjour est dû.
- ◆ tout séjour commencé est dû.

En cas d'annulation de la part d'AVL :

AVL se réserve le droit d'annuler un séjour par manque d'inscription ou en cas d'imprévu indépendant de notre volonté. Au vu du contexte sanitaire actuel et dans le cas où AVL serait dans l'impossibilité de vous proposer un autre séjour, le remboursement se fera en totalité.

AVL se réserve également le droit en cas de non transmission des documents demandés par l'association, d'annuler la présence du vacancier sur un séjour. En cas de remboursement, les conditions de délais seront les mêmes qu'en cas d'annulation par le vacancier.

L'assurance annulation et interruption :

Si vous souhaitez souscrire à l'assurance annulation et interruption, il vous faut alors rajouter son montant à l'acompte.

Vous pouvez souscrire une assurance annulation et interruption auprès de notre assureur, en passant par notre intermédiaire. Celle-ci est valable uniquement en cas de maladie grave, d'un décès ou accident grave.

L'assurance rembourse **sous certaines conditions** les interruptions de séjour à condition que celles-ci soient supérieures à 3 nuitées. Celle-ci est également valable en cas de maladie grave, d'un décès ou accident grave.

Nous tenons à votre disposition les conditions d'assurance.

Point de vigilance Sans lequel l'assurance ne sera pas prise en compte

Souscription

Toute souscription de l'assurance annulation et interruption implique qu'elle soit **réglée en même temps que votre inscription à un séjour de vacances.**

Aucune souscription ultérieure à l'inscription ne sera acceptée par notre assureur.

Montant de l'acompte et de l'assurance annulation par séjour

Nous vous rappelons que si l'assurance n'est pas souscrite, vous ne pourrez, en aucun cas, prétendre à un remboursement de la part d'AVL.

Les chèques doivent être envoyés à l'ordre d'AVL.

Séjours	Tarif	Acompte 30%	Assurance Annulation + interruption 4.1%
Séjours NOËL & JOUR DE L'AN			
Virigneux	1360	408	55,76
Annecy	1780	534	72,98
Annecy	1690	507	69,29
Vichy	1890	567	77,49
Grazac	2480	744	101,68
Septème	2230	669	91,43
Bertignat	2790	837	114,39
Bertignat	2790	837	114,39
Grazac	2790	837	114,39
Séjour HIVER 2026			
Virigneux	2180	654	89,38
Séjours PRINTEMPS 2026			
Montfrin	1580	474	64,78
Blauvac - Mont Ventoux	1620	486	66,42
l'Esterel	1790	537	73,39
Vogue	1890	567	77,49
Vacquières	1950	585	79,95
Hauts du Gévaudan	2470	741	101,27
St Germain Lespinasse	2790	837	114,39
Les Abrets	2470	741	101,27
Week-End			
Pressins	410	123	16,80
Saint Germain Lespinasse	620	186	25,42
Septème	750	225	30,75
Les Abrets	960	288	39,36

Aides financières possibles

♦ Si la personne est à domicile ou en externat :

On peut demander **une révision des charges exceptionnelles de la PCH** : avec un courrier et le devis des vacances où apparait le surcoût lié au handicap adressés à la MDPH. L'aide peut être de 1800 € sur 3 ans c'est-à-dire 600 € par an ou 300€ pendant deux ans et 1200 € ou autre...

Possibilité d'aide auprès de **sa mairie**, auprès **des caisses de retraite et de prévoyance** de la personne ou de ses parents.

Possibilités d'aides auprès **des associations liées au handicap** telles que l'ADAPEI, l'APF, la Croix Rouge, parfois sous forme de chèques vacances. Les assistantes sociales de ces associations peuvent aider dans ces demandes d'aides.

Possibilités **d'aides auprès des associations caritatives** telles que le secours populaire, le secours catholique, la croix rouge.

♦ Si la personne est accueillie dans un établissement de type FAM, Foyer de vie :

Des aides du **conseil départemental** à hauteur de 700 € par an peuvent être demandées si la personne n'a pas plus de 700 € d'épargne. Se renseigner auprès de l'établissement qui fera la demande au conseil départemental.

On peut demander **une révision des charges exceptionnelles de la PCH** : avec un courrier et le devis des vacances où apparait le surcoût lié au handicap adressés à la MDPH. L'aide peut être de 1800 € sur 3 ans c'est-à-dire 600 € par an ou 300€ pendant deux ans et 1200 € ou autre..
Possibilité d'aide auprès de **sa mairie**, auprès des **caisses de retraite et de prévoyance** de la personne ou de ses parents.

Possibilités **d'aides auprès des associations liées au handicap** telles que l'ADAPEI, l'APF, la Croix Rouge, parfois sous forme de chèques vacances. Les assistantes sociales de ces associations peuvent aider dans ces demandes d'aides.

Possibilités **d'aides auprès des associations caritatives** telles que le secours populaire, le secours catholique, la croix rouge.

Le CNLTA

Notre organisme de vacances adaptées adhère au **CNLTA** (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa **Charte Nationale de Qualité**.



Notre objectif commun : offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Les valeurs : Engagement – Respect – Convivialité – Dialogue – Sécurité – Confort.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une **écoute particulière** sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences.
- une **majorité de séjours proposés en petits groupes**, pour un aspect convivial.
- une **formation adéquate** pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours.
- des **visites sur les lieux de vacances** réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances.
- une **cellule conciliation**, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA.
- une **réglementation appliquée** avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants, le CNLTA préconise :

- une **inscription sincère et objective** pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant
- de **privilégier le partenariat** avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers !

Vous pouvez télécharger la Charte Nationale de Qualité du Tourisme et des Loisirs Adaptés pour Adultes handicapés sur le site du CNLTA :

www.cnlta.asso.fr

Résumé des garanties de l'assurance Assur Travel

LES CONDITIONS D'ASSURANCE SONT CONSULTABLES SUR LE SITE D'AVL

ANNULATION

Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :

- Accident, décès, maladie (psychique, mentale, nerveuse avec hospitalisation de plus de 4 jours) y compris rechute ou aggravation de l'assuré, d'un membre de sa famille jusqu'au second degrés
- Dommages graves, vol dans les locaux de l'assuré ou détérioration grave sur le véhicule de l'assuré
- Complications de grossesse
- Licenciement économique
- Obtention d'un emploi
- Convocation administrative (« en tant que juré, expert, adoption d'un enfant... »)
- Convocation à un examen de rattrapage
- Modification des congés par l'employeur
- Contre indication ou suites de vaccination
- Refus de visa

EXTENSION ANNULATION + INTERRUPTION

Si l'assuré doit interrompre son voyage pour l'un des motifs suivants:

- Rapatriement médical de l'assuré
 - Retour anticipé de l'assuré par suite de maladie grave, accident grave ou décès d'un membre de sa famille
- Suite à rapatriement de l'assuré ou retour anticipé (remboursement au prorata temporis) Max 1500€/ personne
Franchise 30€

INTERRUPTION : comprend l'assurance annulation.

Remboursement des prestations non consommées suite à un retour prématuré. Dans ce cas est remboursé, au prorata temporis, la partie du séjour non effectuée

BAGAGES

Indemnisation en cas de vol, destruction, incendie ou endommagement pendant le transport.

Limitation de garantie 800 € et 400 € pour les objets de valeur

COMPLÉMENTAIRE ASSISTANCE

Remboursement des frais médicaux : 300 000 € pour les pays européens et méditerranéens & 500 000 € pour le reste du monde

RESPONSABILITÉ CIVILE DU VOYAGEUR

La responsabilité civile est l'obligation légale qui incombe à toute personne de réparer le dommage qu'elle a causé à autrui (dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs).

-Dommages corporels 4 500 000 €.

-Dommages matériels 450 000 €.

Franchise de 75€ par dossier

RETARD D'AVION

Suite à un retard à l'arrivée de l'avion de l'assuré de plus de quatre heures par rapport à l'heure initialement prévue, Tokyo Marine indemnise 90€

Suite à un retard à l'arrivée de l'avion de l'assuré de plus de six heures par rapport à l'heure initialement prévue, Tokyo Marine indemnise 30€ par tranche de deux heures de retard avec un maximum de 200€ par personne.

Conditions Générales de Vente

AVL est une association fondée en 1993, titulaire du certificat d'immatriculation tourisme N°AG 04295003 et de l'agrément vacances adaptées organisées émit en 2020 via l'arrêté N°20-27.

Conformément à l'article R.211-12 du Code du Tourisme modifié par le décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017—art 1 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation de la vente de voyages et de séjours, vous trouverez reproduits ci-dessous les articles R.211-3 à R.211-11 du même code:

Article R211-3-Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L.211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R211-3-1-L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R211-2.

Article R211-4-Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes:

- 1° Les caractéristiques principales des services de voyage:
 - A) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises.
 - B) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour.
 - C) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination.
 - D) Les repas fournis.
 - E) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat.
 - F) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe.
 - G) Lorsque les bénéfices d'autres services touristiques fournis au voyageur reposent sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis.
 - H) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur.
- 2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques.
- 3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du types de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter.
- 4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur.
- 5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L.211-14 précédant le début du voyage pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint.
- 6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et des visas, y compris la durée approximative d'obtention des

Visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays des pays de destination.

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur, conformément au I de l'article L.211-14.

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au E) du 2° du A du II de l'article L.211-2, l'organisateur et les professionnels auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyage ne soit lié au contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5-Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5°, 7° de l'article R.211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L.211-9.

Article R211-6-Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R211-4, les informations suivantes:

- 1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées.
- 2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L.211-16 et qu'ils sont tenus, d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L.211-17-1.
- 3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique.
- 4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer toute non-conformité avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du séjour.
- 5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément à l'article L.211-16.
- 6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.
- 7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaires des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges (UE) n°524/2019 du Parlement européen et du Conseil.
- 8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au E) du 2° du A du II de l'article L.211-2, le professionnel auquel les

Données sont transmises informe l'organisateur de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur est informé, il fournit au voyageur, les informations mentionnées au 1° à 8°

Article R211-7 Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions pour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur de sa décision permettant d'en obtenir un accusé au plus tard 7 jours avant le début du séjour.

Article R211-8-Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du contrat.

En cas de baisse du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9-Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat comme mentionné au 1° de l'article R-211-6 ou en cas de hausse des prix supérieur à 8%, il informe le voyageur dans les meilleurs délais

- 1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leur répercussions sur le prix du séjour.
- 2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur sa décision.
- 3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé.
- 4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée et son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction du prix.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur rembourse tous les paiements sous 14 jours.

Dans le cas prévu au II de l'article 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11-L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L.211-17-1 consiste notamment:

- 1° A fournir des informations utiles sur les services de sa santé, les autorités locales et l'assistance consulaire.
- 2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions Particulières d'Inscription

PRIX

Nos tarifs sont forfaitaires pour l'ensemble des séjours. Les prix dans le catalogue sont donnés à titre indicatif pour les périodes mentionnées. Ils peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des taux de change, du coût des transports, des taxes afférentes aux prestations offertes. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur votre facture feront foi en cas de contestation.

Sont inclus les frais

- D'hébergement et de pension comme décrits
- Liés aux activités coup de cœur et, activités éventuelles contenues dans le catalogue ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation
- D'encadrement
- De déplacements au cours du séjour
- D'assurances responsabilité civile et assistance

Ne sont pas inclus:

- Les achats personnels, ainsi que toutes dépenses liées aux activités non prévues au programme
- Les frais médicaux liés aux pathologies du vacancier
- L'option annulation-interruption (facultative)

MODIFICATION OU ANNULATION D'UN SEJOUR

AVL se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, ou en cas d'insuffisance de nombre de participant, de modifier ou annuler un séjour. Dans ce cas, vous sont proposés, soit un séjour équivalent, soit le remboursement des sommes versées dans le respect de l'application des conditions légales.

AVL se réserve également le droit en cas de non transmission des documents demandés par l'association, d'annuler la présence du vacancier sur un séjour. En cas de remboursement, les conditions de délais seront les mêmes qu'en cas d'annulation par le vacancier.

ASSURANCES

AVL a souscrit une assurance de responsabilité civile ainsi qu'une assurance assistance et rapatriement auprès de la MAÏF. Elles sont incluses dans le prix de vente de nos séjours.

AVL conseille vivement la souscription auprès d'Assur Travel de l'assurance annulation interruption. Vous retrouverez toutes les informations nécessaires à la page intitulée *résumé des garanties de l'assurance Assur Travel*.

DROITS ESSENTIELS PREVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPPOSEE DANS LE CODE DU TOURISME

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro d'urgence pour contacter AVL en cas d'urgence.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat. Si la majoration des prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursé si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix subit une modification importante. Si l'organisateur devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

AVL a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'UNAT. (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris - fms@unat.asso.fr - 01 47 83 24 73).

APTITUDE AU SEJOUR

Chaque inscription est validée par la commission répartition après lecture de la fiche d'inscription. Toute information pouvant nuire au bon déroulement du séjour doit être déclarée au préalable par l'inscrivant: trouble du comportement, difficulté motrice, appareillage etc.

Dans le cas contraire, découvrant des écarts avec la réalité en séjour, AVL se réserve le droit de transférer la personne sur un séjour plus adapté ou de la rapatrier, après avoir informé sa famille, l'établissement et le tuteur légal. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti et les frais occasionnés par ce retour ou ce transfert seront à la charge de la famille ou du tuteur.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé à AVL dans les 3 mois suivant la fin du séjour. Une réponse circonstanciée sera apportée par notre organisme après avoir rassemblé les informations nécessaires.

Toutefois la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, espèces ou d'objet de valeurs que le vacancier aura choisi d'emporter sur séjour et qui auront été conservés par le vacancier. AVL n'est responsable que des biens qui lui seront confiés, pendant le temps où il lui seront confiés.

CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à une autre personne moyennant des frais raisonnables et réels et ce minimum 10 jours avant la date de départ. (*Se référer à l'article R211-7 des Conditions Générales de Ventes*)

RESPONSABILITE CIVILE DU VACANCIER

Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance de responsabilité civile. Tout dégât ou accident provoqué par lui-même sera à sa charge et donc à déclarer par ses responsables légaux à sa propre assurance.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - CONFIDENTIALITE

AVL et ses sous-traitants sont les seuls autorisés à détenir les données et s'engagent à ne pas les revendre ou les transmettre à des tiers. Elles sont destinées à l'usage d'AVL et sont indispensables pour votre inscription et le bon déroulement du séjour.

Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les informations collectées restent la propriété de l'utilisateur, le responsable du vacancier dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données concernant le vacancier.

ACCEPTATION

L'inscription et la participation à l'un de nos séjours impliquent tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que les règles des séjours.

Nous contacter

Nos adresses email

Direction d'AVL : direction@avl42.fr

Inscriptions vacanciers : inscription.vacanciers@avl42.fr

Coordinatrice et responsable recrutement : responsable.vacances@avl42.fr

Responsable logements : vacances@avl42.fr

Comptabilité : compta@avl42.fr

Notre site internet :

www.avl42.org

The screenshot shows the website for AVL (Association Vacances Loisirs). At the top, there is a green navigation bar with the following links: Accueil, L'association, Les séjours, S'inscrire, Animateurs, SAVS, and Nous contacter. A mouse cursor is pointing at the 'L'association' link. To the right of the navigation bar is a phone icon and the number 04 77 47 40 00. Below the navigation bar is the AVL logo (a sun over a lake) and the text 'SÉJOURS ADAPTÉS'. On the left side, there is a vertical menu with the same links as the top bar. Below the menu is the AVL address: 'AVL, ZA du Crêt de Mars, 42150 La Ricamarie'. The main content area features a grid of four images of lakes and forests, each with a blue label at the bottom: 'L'association', 'Les séjours', 'S'inscrire', and 'Postuler'. Below the grid is a Facebook icon and the text 'Vacances adaptées pour adultes et enfants en situation de handicap'. At the bottom of the page, there is a blue button that says 'Contactez-Nous' and a row of logos for various partners and sponsors, including the French Republic, CNLTA, Loire Département, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, UNATO, and Saint-Étienne.

Suivez-nous sur Instagram :  [associationvacancesloisirs](https://www.instagram.com/associationvacancesloisirs)

Nous trouver



ZA du Crêt de Mars 42150 LA RICAMARIE



3 Lieux de rendez-vous pour les départs / retours en séjour:

(ATTENTION: les adresses données sont des lieux de rendez-vous. Les établissements qui nous prêle leur parking ne sont pas les organisateurs, ni les responsables des vacanciers. Seul les animateurs de l'association font cela)

- ♦ **SAINT-ETIENNE** : Au « Complexe Sportif de CAIN TIN » 42150 la Ricamarie
- ♦ **LYON** : Au « Foyer Henri THOMAS » 3 chemin Vieux 69500 Bron
- ♦ **ROANNE** : Aux « Jardins d'ASPHODELES » Rue Guy de Maupassant 42300 Mably

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Rue du Crêt de Mars
42150 LA RICAMARIE
04 77 47 40 00

Consultez notre site
www.avl42.org



@associationvacancesloisirs



L'Agence de développement du tourisme de la France



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

Séjours de vacances adaptés pour personnes ayant une déficience intellectuelle